



Arrêté n° **950**
dressant la liste nominative des membres du conseil de surveillance
du Grand Port Maritime De La Réunion

Le préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le code des transports, notamment l'article L 5312-7, modifié par l'article L 5713-1-1 ;

VU les articles R 5312-10 à R 5312-12 du code des transports modifiés par les articles R 5713-3 à R 5713-5 ;

VU le décret n° 2012-1106 du 1^{er} octobre 2012, instituant le Grand Port Maritime de La Réunion ;

VU l'arrêté n° 397 du 11 mars 2015 dressant la liste nominative des membres du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de la Réunion ;

VU la délibération du conseil départemental du 29 avril 2015 désignant le conseiller départemental pour siéger au sein du conseil de surveillance du Grand Port Maritime ;

Arrête :

Article 1 : La liste nominative des membres du conseil de surveillance du Grand Port Maritime De La Réunion est la suivante :

Représentants de l'État (4) :

M. Dominique SORAIN <i>ou son suppléant</i>	Préfet de la Région Réunion
M. Thierry DEVIMEUX	Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture
M. Daniel FAUVRE	Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement
M. Michel LAFFITTE	Représentant le ministre chargé de l'économie
M. Denis MEHNERT	Représentant les ministres chargés de la mer et de l'outre-mer

Représentants les collectivités territoriales (4) :

Mme Yolaine COSTES	Membre du conseil régional de la Réunion
M. Sergio ERAPA	Membre du conseil départemental de La Réunion
M. Olivier HOARAU	Membre du conseil municipal de la commune du PORT
M. Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE	Membre du conseil de la communauté d'agglomération des territoires de la côte ouest

Représentants le personnel de l'établissement public (3) :

M. Simon DIJOUX	Représentant les cadres et assimilés
M. Michel SAINT-JACQUES	Représentant du personnel
M. Christian MARIVAN	Représentant du personnel

Représentants les personnalités qualifiées (6) :

Mme Shenaz BAGOT	Personnalité qualifiée nommée par l'État, représentant le monde économique
Mme Anita MASSON	Personnalité qualifiée nommée par l'État
M. Alain GAUDIN	Personnalité qualifiée nommée par l'État
M. Ibrahim PATEL	Représentant élu de la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion
M. Cyrille RICKMOUNIE	Représentant élu de la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion
M. Cyrille SERAPHIN	Représentant élu de la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion

Article 2 :

M. Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et M. Le Directeur Général du Grand Port Maritime De La Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le **04 JUIN 2015**

Le préfet de La Réunion

Dominique SORAIN

